

DOSSIER DU CANDIDAT A UN CONTRAT DOCTORAL

RECRUTEMENT

Les candidats à un contrat doctoral doivent présenter un dossier auprès de la commission des allocations de l'ED. Chaque candidature est présentée avec l'accord d'un directeur de thèse, sur un sujet qualifié par l'ED et avec l'aval du directeur du laboratoire concerné. Pour être examinés avec impartialité, les dossiers des candidats doivent être établis selon le modèle ci-dessous :

- 1- CV détaillé du candidat et lettre de motivation cadrant son projet personnel avec celui du laboratoire, sur le sujet retenu.
- 2- Avis détaillé du directeur de thèse et description succincte du sujet (le résumé du sujet déjà transmis et qualifié, par exemple)
Préciser si le sujet est lié à un partenariat, un programme de l'ANR, un programme européen, international...
- 3- Avis du responsable du Master d'origine, avec ECTS acquises, parcours, UE validées, classement et moyenne du candidat. Comme le jury définitif du master ne se sera pas réuni à la date de dépôt du dossier, mentionner les résultats aux épreuves théoriques, les ECTS acquises.
Les classements du candidats dans les différents semestres de sa scolarité et en particulier au premier semestre du M2 sont des pièces obligatoires pour l'évaluation équitable du candidat.
- 4- Copie de la fiche d'évaluation du stage ou, à défaut, avis motivé du responsable de stage.